

# Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales. 2017, Université de Corse Pasquale Paoli. hceres-02027242

**HAL Id: hceres-02027242**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027242>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017  
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Formation au bi-plurilinguisme et à la médiation socioculturelle

Établissement déposant : Università di Corsica Pasquale Paoli

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence mention *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER) regroupe quatre parcours linguistiques : *Anglais, Espagnol, Italien et Corse*. Ayant pour objectif principal de former des spécialistes de langues, les enseignements de cette licence généraliste comprennent des cours de langues à proprement parler (expression et compréhension écrites et orales), mais aussi de traduction, de littérature, de civilisation des pays de la langue étudiée (politique, histoire, géographie, système éducatif, etc.), de français, et, selon la langue de spécialité, des cours de sciences du langage, l'étude de lexiques spécialisés (littéraire, scientifique, juridique, économique, etc.), ou d'ethnologie. Les étudiants ont l'opportunité d'effectuer deux stages au cours de leur cursus, de préparer des certifications professionnelles en langues (certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES), ainsi qu'une certification en langue corse) autres que la langue principale étudiée et en informatique (certificat informatique et internet (C2i), niveau 1). La formation vise à préparer les étudiants à différents horizons professionnels : aux concours d'enseignement nécessitant une compétence en langues (second ou premier degré) ou à la recherche, mais aussi aux métiers liés au patrimoine, au tourisme, à l'administration, à l'édition, au commerce international ou à la traduction. La licence LLCER est localisée à Corte, où tous les cours ont lieu, hors échanges éventuels.

## Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs de la formation sont clairement exposés par connaissances et compétences visées, à la fois dans le dossier d'évaluation et dans le supplément au diplôme de chaque parcours. La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) présente des débouchés possibles dans plusieurs secteurs d'activité (enseignement et recherche, journalisme, tourisme, interprétariat, commerce, édition, etc.). Il faudrait s'assurer que la grande variété des débouchés professionnels ne nuise pas à la lisibilité de la formation, dans la mesure où il peut sembler ambitieux de viser un niveau de compétence professionnelle dans un panel de métiers aussi large. Une formation trop généraliste peut nuire aux perspectives d'insertion professionnelle à court terme. Cependant, les connaissances et les compétences acquises par le diplômé, si elles lui confèrent une culture générale dans la langue et les cultures étudiées, devraient lui permettre d'envisager une poursuite d'études non seulement en master spécialisé en enseignement ou orienté vers la recherche en langues, mais aussi dans une autre spécialisation de master liée aux secteurs d'activité précités.</p>
Organisation
<p>Les contenus et la structuration de la formation sont cohérents avec les objectifs affichés. L'organisation globale de la formation sur les trois années permet une spécialisation progressive, renforcée par son architecture qui combine des unités d'enseignement (UE) transversales et spécifiques. La première année (L1) offre une formation pluridisciplinaire et généraliste tandis que la deuxième année (L2) vise la consolidation des enseignements. La troisième année (L3) mène les</p>

étudiants vers la spécialisation. La dimension professionnelle est présente, grâce à des stages en deuxième et en troisième années et aux certifications en langues et en informatique incluses dans le programme. Il est regrettable que le dossier omette certains éléments qui auraient permis une plus grande lisibilité de l'architecture de la formation, notamment l'identification des enseignements mutualisés avec la licence *Langues étrangères appliquées* (LEA).

#### Positionnement dans l'environnement

Au-delà de la quinzaine de partenariats répertoriée avec des entreprises et collectivités locales, le dossier relève l'intérêt de développer de nouvelles collaborations, en particulier dans le secteur culturel, afin de renforcer son ancrage dans l'environnement socio-économique. En plus de l'accueil des étudiants-stagiaires de L2 et de L3 par les entreprises et les collectivités, ces partenariats pourraient donner lieu à des collaborations sous forme de projets pédagogiques, venant ainsi consolider les liens entre la formation et le tissu socio-économique de l'île. Malgré la situation géographique particulière de l'établissement et la spécificité du parcours en langue corse, le dossier ne précise pas le positionnement de la licence sur le plan local, en la situant par rapport à la licence en *LEA*, par exemple. Le positionnement à l'échelle nationale et internationale n'est pas non plus mis en évidence.

#### Equipe pédagogique

L'équipe est composée de 61 personnes réparties entre 19 enseignants-chercheurs titulaires (en histoire, sciences de l'éducation, cultures et langues régionales, sciences du langage, ethnologie, langues et littératures romanes, langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes), 36 enseignants ou assimilés, 1 professeur associé à temps partiel (PAST) et 5 professionnels non universitaires. Les modalités de réunion de l'équipe pédagogique clairement explicitées sont satisfaisantes. Le volume horaire assuré par les intervenants professionnels (PAST compris) est de 159 heures sur un total de 5601, tous parcours confondus sur les trois années. L'équipe pédagogique a donc particulièrement besoin d'être renforcée par l'implication de davantage d'intervenants extérieurs. Les professionnels représentent actuellement moins de 10 % de l'équipe et n'assurent pas tous des cours en relation avec leur cœur de métier. Ce manque est partiellement comblé par l'intervention de professionnels qui présentent leur métier dans le cadre d'un module dédié à la professionnalisation. Or, puisque la licence identifie un certain nombre de débouchés professionnels dans différents secteurs, il serait opportun de faire intervenir des personnes qui représentent ces métiers, pour travailler les compétences et présenter les connaissances correspondantes (traduction, interprétariat, édition, import/export, etc.).

#### Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs globaux sont à des niveaux corrects, mais le nombre d'étudiants à l'entrée en première année varie considérablement, de 69 étudiants en 2014-2015 à 105 en 2015-2016. Aucun détail n'est donné concernant les parcours individuels. Le taux d'abandon en première année reste relativement élevé, aux alentours de 33 % selon l'année, malgré les mesures mises en place par l'équipe pédagogique. Le taux de réussite à partir de la deuxième année est satisfaisant. Le taux de poursuite d'études est très élevé : l'insertion professionnelle n'est pas avérée alors qu'elle constitue l'un des objectifs déclarés de cette formation. Le dossier ne présente pas d'informations sur les emplois occupés par les quelques répondants diplômés ayant choisi de ne pas poursuivre en master. Les diplômés choisissent très majoritairement de rester au sein de l'établissement pour poursuivre leurs études dans une autre filière que celle de la licence, mais le dossier ne donne pas d'autres précisions sur ce point. Le faible taux de poursuite d'études au sein de la même filière est préoccupant pour le master correspondant, mais montre que la licence joue bien son rôle de spécialisation progressive, en permettant aux étudiants d'envisager diverses poursuites d'études. Dans l'ensemble, l'analyse du suivi des étudiants et du devenir des diplômés reste superficielle et l'interprétation des données disponibles très lacunaire.

#### Place de la recherche

Les enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique sont pour la plupart membres de l'unité mixte de recherche « Lieux, Identités, eSpaces, Activités » (UMR-CNRS 6240 LISA). Les étudiants sont invités à participer aux manifestations scientifiques (journée d'étude, séminaires, etc.) organisées par les chercheurs qui interviennent dans la licence, mais il manque des éléments pour apprécier la réelle portée de la formation à et par la recherche (par exemple la part des enseignements de méthodologie de la recherche, l'inscription des activités scientifiques dans le programme de formation, le nombre d'étudiants participant aux manifestations scientifiques, etc.). L'équipe pédagogique préconise elle-même le « renforcement des éléments dédiés à la connaissance du monde de la recherche et de ses résultats ». Des liens forts avec l'équipe de recherche et les travaux de recherche liés spécifiquement au champ devraient venir consolider le positionnement et la spécialisation de la licence.

<b>Place de la professionnalisation</b>
<p>La professionnalisation constitue une véritable préoccupation pour l'équipe pédagogique. La fiche RNCP est détaillée et précise clairement les compétences professionnelles visées par cette formation. Plusieurs dispositifs existent, y compris au niveau de l'établissement, en vue de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants. Ils bénéficient d'un module d'enseignement dédié à cette question, le long des trois années, renforcé par deux stages. L'équipe pédagogique comporte peu de professionnels, mais des interventions ponctuelles sont organisées dans le cadre du module de découverte du monde professionnel, ce qui comble partiellement ce manque. Toutefois, compte tenu du faible taux d'insertion professionnelle constaté à la sortie de la licence, en contradiction avec les objectifs énoncés, il faudrait se poser la question de l'adaptation réelle du programme aux débouchés ciblés par l'équipe. D'autres pistes consistent à développer davantage les liens avec les entreprises locales, notamment à travers des dispositifs de formation continue, d'alternance ou de contrat de professionnalisation, ou d'étendre les modules de connaissance de l'entreprise, comme l'envisage l'équipe pédagogique.</p>
<b>Place des projets et des stages</b>
<p>Les étudiants doivent réaliser un stage conventionné en L2 (1 semaine) et en L3 (2 semaines). Ces stages sont évalués par un rapport visant à découvrir et analyser une situation professionnelle. L'encadrement est assuré par deux tuteurs (lieu d'accueil et composante) et les étudiants sont accompagnés administrativement par le Bureau des stages. Les stages à l'étranger sont encouragés mais, selon le dossier, exploités par un « faible pourcentage d'étudiants ». La durée des stages va, selon le dossier, être revue à la hausse pour augmenter leur intérêt pédagogique. Un stage de plusieurs mois en L3 pourrait augmenter le taux d'insertion professionnelle à la suite de la L3, ou permettre aux étudiants de gagner une expérience professionnelle plus valorisante, en France ou à l'étranger. Les informations présentées dans le dossier ne comportent pas de détails sur un éventuel dispositif de projets. L'existence de projets tuteurés, comme l'envisage l'équipe dans le dossier, serait valorisante pour la licence.</p>
<b>Place de l'international</b>
<p>La licence <i>LLCER</i> affiche une ouverture internationale satisfaisante pour une licence de langues. Les échanges internationaux, qui sont organisés dans le cadre de différents programmes (Erasmus, CREPUQ, FreeMover, etc.), s'inscrivent dans un environnement institutionnel globalement favorable avec de nombreux accords de partenariat. La mobilité étudiante entrante (programme Erasmus) a concerné 6 étudiants en 2013-2014, 4 étudiants en 2014-2015 et 2 étudiants en 2015-2016. La mobilité étudiante sortante concerne plutôt la L3 et, dans une moindre mesure, la L2. Le dossier indique des données chiffrées soit 8 étudiants en 2013-2014 (10 % de l'effectif L2+L3), 14 étudiants en 2014-2015 (15 %) et 8 étudiants en 2015-2016 (8 %). Cette internationalisation a vocation à être consolidée, comme l'envisage l'équipe pédagogique, à travers le développement de la mobilité enseignante, la signature de nouveaux accords avec des partenaires internationaux, et une exploitation plus intensive des possibilités existantes, comme par exemple le programme d'assistantat linguistique proposé par le Centre international d'études pédagogiques -CIEP (1 étudiant sur les trois années ou 0,4 % de l'effectif en L2 et en L3 sur la période indiquée) ou l'augmentation du nombre de stages à l'étranger.</p>
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>
<p>L'articulation entre université et lycée est assurée grâce à la participation des membres de l'équipe pédagogique à la Journée Portes Ouvertes et à des visites dans des lycées de l'île. Les modalités de recrutement sont classiques, s'appuyant sur l'Application Post-Bac (APB), pour la grande majorité des étudiants. Des passerelles existent avec les classes préparatoires des grandes écoles et il est possible de candidater via une procédure VAP (validation des acquis professionnels), et de valider le diplôme par VAE (validation des acquis de l'expérience), mais le dossier ne précise pas le nombre d'étudiants concernés par ces dispositifs. Un dispositif d'aide à la réussite a été mis en place pour lutter contre l'échec en première année, mais il persiste un taux d'échec en L1 de 33 % environ. Pour une meilleure orientation, l'équipe pédagogique préconise une multiplication des rencontres avec les lycéens qui devraient insister sur la réalité des études et des débouchés.</p>
<b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>
<p>La formation est dispensée en présentiel et l'équipe dispose d'équipements numériques (vidéo-projecteurs, un laboratoire de langues) mis au service de ses pratiques pédagogiques. Les modalités d'enseignement liées au numérique sont classiques (environnement numérique de travail (ENT), préparation du premier niveau du C2i). La formation s'appuie sur plusieurs dispositifs de prise en charge d'étudiants en situation particulière (handicap, incarcération, salariés), organisés au niveau de l'établissement, qui permettent de moduler l'obligation de présence, en partie grâce à l'utilisation de l'ENT. Le nombre d'étudiants concernés par tous ces dispositifs n'est pas précisé. Le dossier fait état du besoin d'améliorer la</p>

connexion à internet et de développer des contenus en ligne, mais n'évoque ni des innovations pédagogiques particulières dans le domaine du numérique, ni une réflexion sur l'intégration d'outils numériques dans les futures pratiques professionnelles des diplômés.

#### Evaluation des étudiants

Le dossier précise clairement les modalités d'évaluation des étudiants, s'appuyant logiquement sur les modalités d'évaluation définies en grande partie dans le règlement des études transversal, au niveau de l'établissement. Les règles de délivrance des crédits européens (ECTS) sont conformes aux textes réglementaires (60 ECTS par an). L'évaluation repose sur un système de compensation, sans note éliminatoire, qui doit aussi faciliter la réorientation des étudiants. Le contrôle continu est privilégié en première année de licence (2/3 contrôle continu et 1/3 examen terminal) et représente 50 % des évaluations en deuxième et troisième années. Le dossier ne fournit pas d'informations détaillées sur la composition des jurys d'examen désignés par le directeur de la composante pédagogique.

#### Suivi de l'acquisition de compétences

Le suivi des compétences acquises par l'étudiant est assuré par la Plateforme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (POIP), un service central qui met à disposition des étudiants un Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC). Cet outil numérique est destiné à faciliter la réflexion sur l'insertion professionnelle à travers la réalisation d'un bilan de compétences. Or, le dossier ne présente pas d'éléments chiffrés permettant d'évaluer l'utilisation réelle de cet outil par les étudiants. Comme le préconise le dossier, l'équipe pédagogique va être amenée à raisonner davantage en termes de compétences afin de faire le lien plus explicitement entre les cours et les compétences acquises par l'étudiant, compétences auxquelles il est amené à réfléchir via son « Portefeuille d'Expériences et de Compétences ». La liste des compétences développées qui figure sur le supplément au diplôme pour chaque parcours ne fait pas faire figurer de manière suffisamment lisible la relation entre les enseignements suivis, les expériences de l'étudiant et les compétences visées ou acquises.

#### Suivi des diplômés

La licence ne favorise pas l'insertion professionnelle immédiate des étudiants au regard des informations chiffrées qui sont communiquées ailleurs dans le dossier. L'analyse du suivi des diplômés par l'équipe pédagogique est absente. La formation s'appuie sur un dispositif de suivi mis en place par les services centraux de l'établissement. Dans le dossier, il est écrit : « L'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle de l'Université de Corse (OFIP) réalise les enquêtes d'insertion professionnelle et de poursuites d'études sur les diplômés de Master, de LP et de Licence 2012 à 2015 » et un tableau récapitulatif de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études pour la mention *LLCER* est présenté. Or, dans cette section, le dossier précise qu'il n'existe qu'une faible quantité de données pour la licence *LLCER* (année 2013 seulement), et ne donne pas de précisions sur d'éventuelles actions au niveau de la formation pour pallier ce manque de suivi par l'établissement. Le dossier ne présente aucune preuve d'un suivi effectif des diplômés de la licence, alors que ce point avait déjà été soulevé lors de la précédente évaluation de cette formation.

#### Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Il n'existe pas d'instance de pilotage fédératrice au niveau de la mention, car elle est partagée entre deux conseils de perfectionnement depuis leur restructuration en 2015. Le conseil « Lettres et Langues » concerne les parcours *Italien, Anglais et Espagnol* alors que la *spécialité Corse* relève du conseil « Sciences de l'Information et de la Communication, Langue et Culture Corses ». Ces deux conseils siègent également pour plusieurs autres formations. La comparaison avec d'autres filières peut être bénéfique, mais aucun argument n'est avancé pour justifier cette organisation qui contribue à renforcer l'impression d'isolement de la parcours *Corse* au sein de la mention. Les conseils de perfectionnement doivent être étendus pour inclure des étudiants et des diplômés des formations concernées et restreints à un nombre plus réduit de formations, afin d'améliorer la qualité de l'autoévaluation menée. L'autoévaluation s'appuie principalement sur l'analyse des résultats des questionnaires d'évaluation par les étudiants, mais les informations communiquées concernant ces résultats et leur analyse sont floues (nombre d'étudiants participant non connu, modalités d'analyse non communiquées, partage des résultats non mentionné).

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- La formation est bien structurée, avec des objectifs clairement pensés par connaissances et compétences, et une spécialisation progressive sur les trois années d'études.
- Des dispositifs de soutien sont mis en place pour les étudiants en L1 et les besoins des publics spécifiques sont pris en compte.
- L'ouverture internationale est assurée grâce à la mobilité étudiante.
- Des certifications sont proposées en informatique (C2i) et en langues (CLES, langue corse).

### Points faibles :

- Le taux d'insertion professionnelle après la licence est très bas au vu des objectifs affirmés et malgré le dispositif de professionnalisation des étudiants.
- La part des intervenants professionnels est faible et les relations avec les milieux socio-économiques ne sont pas suffisamment développées.
- Le suivi des diplômés et des étudiants est superficiel au regard des informations mises à disposition de l'équipe pédagogique.
- Le taux d'abandon est élevé et la licence perd environ la moitié de ses effectifs entre la L1 et la L3.
- Les outils de pilotage ne sont pas assez développés (évaluation de la formation, suivi des diplômés).
- La place du numérique dans la formation, si elle existe, est cependant limitée.

### Avis global et recommandations :

Cette Licence propose quatre parcours pédagogiques cohérents avec une spécialisation progressive. Elle est orientée vers l'enseignement mais offre également d'autres possibilités de poursuite d'études à ses diplômés. Bien que l'autoévaluation présentée dans le dossier indique clairement les points d'évolution possibles, certaines faiblesses sont passées sous silence alors qu'elles apparaissent évidentes, telles que l'insertion professionnelle, le suivi des diplômés, ou encore le pilotage de la formation. Les efforts en matière d'internationalisation doivent être poursuivis et l'intention de développer la mobilité enseignante est pertinente. Il paraîtrait urgent d'engager une analyse portant sur le faible taux d'insertion professionnelle en fin de parcours. Si la volonté de professionnaliser les étudiants s'accompagne de la mise en place de nombreux dispositifs, il conviendrait de s'interroger sur leur impact réel et, *in fine*, sur la pertinence des débouchés énoncés. Le dispositif de professionnalisation devrait être consolidé en augmentant le nombre d'intervenants extérieurs, en développant des projets tuteurés et en rallongeant la durée des stages. Les indicateurs fournis par l'Université mériteraient d'être sérieusement exploités. Si des indicateurs s'avèrent insuffisants, il faudrait alors combler ce manque. Le suivi des diplômés devrait être renforcé et une réflexion menée sur la place du numérique et sur la sensibilisation à la recherche au sein de la licence. En l'état actuel, il faudrait veiller à ce que l'existence de deux conseils de perfectionnement au sein d'une même mention ne nuise pas à la qualité et à la profondeur de l'autoévaluation, ni ne débouche sur un pilotage inégal voire un isolement des parcours.



# Observations de l'établissement



**Éléments de réponse aux avis et recommandations des experts du HCERES**

**Licence Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales (LLCER)**

- ✓ Concernant le devenir des étudiants de cette Licence après l'obtention de leur diplôme et compte tenu du fait qu'il ne s'agit pas d'une licence à insertion professionnelle directe, la grande majorité des étudiants poursuivent leurs études dans les Masters de l'Université de Corse ou dans d'autres établissements. De plus, la création d'une mention Lettres-Langues proposée dans le cadre de notre dossier d'accréditation doit permettre une meilleure lisibilité des débouchés professionnels.



Le Président de l'Université de Corse

Paul-Marie ROMANI